

# EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DECHETS

## BIENTÔT 100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS DANS NOS BACS JAUNES



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

» en vrac, vidés, aplatis, non-imbriqués, même sales

### EMBALLAGES EN MÉTAL



### EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES



### JOURNAUX, PAPIERS ET MAGAZINES



### EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET BARQUETTES POLYSTYRÈNE



#### INTERDIT

VERRE (à apporter en point d'apport volontaire), GROS POLYSTYRÈNE ET CARTON BRUN (à apporter en déchèterie)

CITEO

Loire  
FOREZ  
Agglo

Un doute, une question ?

Contactez-nous :  
dechets@loireforez.fr

N° Vert 0 800 881 024



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous nos papiers et nos emballages sont destinés à être triés. Cette **simplification des consignes de tri** est un plus pour la réduction de nos déchets ! Cette barquette, ça se trie ou non ? Maman, papa, je le mets où ? A compter de janvier 2023, les consignes de tri seront plus claires et plus simples : tous nos emballages (que l'on tente de réduire par ailleurs) sont destinés à la poubelle jaune.

**TOUS AU TRI !** Hormis le verre (à déposer dans les colonnes ou en consignes), tous les emballages, qu'ils soient en carton (les petits volumes, sinon c'est en déchèterie), en métal, en plastique, en papier : direction le bac jaune. C'est simple !

Pour faciliter le tri, il ne faut pas imbriquer plusieurs emballages (pots de yaourts par exemple) et nul besoin de les laver. Ils doivent être déposés en vrac, même sales et aplatis pour gagner de la place. Ces déchets ont alors une grande chance d'être valorisés, contrairement au bac gris qui n'est pas rétrié. Avec ces extensions de consignes, plus d'excuse pour ne pas trier : visez le bac jaune !